

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2019-2020

16 JUILLET 2020

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

CONCERNANT LA MISE EN PLACE EN FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES D'UN PLAN TRANSVERSAL, STRUCTUREL,
INCLUSIF RELATIF À L'HISTOIRE COLONIALE BELGE ET À SES
CONSÉQUENCES

DÉPOSÉE PAR **M. KALVIN SOIRESSE NJALL ET MME NADIA EL YOUSFI ET
M. GAËTAN VAN GOIDSEHOVEN ET MME HÉLÈNE RYCKMANS, MM.
THIERRY WITSEL ET HERVÉ CORNILLIE.**

RÉSUMÉ

La Fédération Wallonie-Bruxelles a des leviers dans différentes de ses compétences pour œuvrer à une meilleure connaissance et compréhension du passé colonial de la Belgique. Par conséquent, la présente proposition de résolution a pour objectif de mettre en place un plan transversal et inclusif. La coordination de la mise en œuvre de ce plan est confiée au Ministre-Président, lequel est chargé de présenter tous les deux ans devant le Parlement un rapport exposant les initiatives mises en œuvre.

TABLE DES MATIÈRES

DÉVELOPPEMENTS	3
PROPOSITION DE RÉSOLUTION CONCERNANT LA MISE EN PLACE EN FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES D'UN PLAN TRANSVERSAL, STRUCTUREL, INCLUSIF RELATIF À L'HISTOIRE COLONIALE BELGE ET À SES CONSÉQUENCES	5

DÉVELOPPEMENTS

Depuis plus d'une dizaine d'années, la Belgique en général est traversée par un débat vivace concernant le traitement de l'histoire coloniale de la Belgique par ses institutions.

Il ne s'agit pas d'une première. A la fin des années 1990 et au début des années 2000, la question coloniale avait en effet déjà fait couler beaucoup d'encre avec la commission d'enquête parlementaire sur l'assassinat du Premier Ministre congolais, Patrice Lumumba. Pour rappel, celle-ci avait abouti à la reconnaissance par le Sénat de "la responsabilité morale" de l'État belge dans cet assassinat. Plus récemment, la situation des enfants métis issus de la colonisation belge en Afrique et la ségrégation qu'ils ont vécue ont fait l'objet d'un colloque au Sénat le 25 avril 2017 : «La problématique des métis issus de la colonisation belge en Afrique», et, du vote de plusieurs résolutions(1). Le 29 mars 2018, la Chambre a également voté une résolution reconnaissant la responsabilité de l'État belge dans la ségrégation des enfants métis au Congo, au Rwanda et au Burundi. Ce débat amorcé à la suite d'une minutieuse enquête historique(2) a été marqué par le discours du Premier Ministre Charles Michel présentant ses excuses aux métis issus de la colonisation belge(3).

Alors qu'à l'origine ce débat était une revendication de citoyen.ne.s afrodescendant.e.s(4), il s'est, depuis quelques années, intensifié et élargi à toute la société, bien au-delà des personnes d'ascendance africaine. À l'image de ce qui se passe dans d'autres pays d'Europe avec un passé d'empire colonial tels que l'Allemagne, la Grande-Bretagne, la France, le Portugal, l'Espagne, les Pays-Bas, la problématique de l'héritage colonial occupe désormais une audience croissante dans la société civile mais également dans l'espace médiatique. Dans de nombreuses villes et communes

wallonnes et bruxelloises, des initiatives, des projets, des débats et des réflexions sont menés sur le sujet. D'une part, il s'agit désormais de penser le travail institutionnel et citoyen à réaliser pour remettre en question les mécanismes par lesquels la propagande coloniale a hiérarchisé la qualité d'humanité de différents groupes, ainsi que leur accès à la "civilisation" à travers différents domaines : la pensée, le savoir, les mentalités, l'éducation, les droits des femmes, les institutions, l'espace public, etc. D'autre part, le travail sur la transmission de la mémoire et de l'histoire de la colonisation est un enjeu essentiel en ce qu'il permet de déconstruire les conséquences de la propagande coloniale en termes de représentations, de stéréotypes, de préjugés, de discriminations, d'intersectionnalité, de débat intergénérationnel, d'identité et d'affiliation citoyenne.

La colonisation à travers sa propagande, ses stéréotypes, préjugés et diverses représentations a eu un impact spécifique sur les femmes issues des anciennes colonies et notamment les femmes noires. Au-delà des clichés persistants et des discriminations liés au genre, les femmes noires subissent également le poids des stéréotypes issus de l'histoire coloniale(5). Aujourd'hui, plusieurs Mouvements de femmes mais aussi des artistes et des activistes en Fédération Wallonie-Bruxelles se mobilisent afin d'attirer l'attention des décideurs politiques sur les conséquences de l'héritage colonial sur leur quotidien(6).

L'engagement pris par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles notamment dans la Déclaration de Politique Communautaire montre sa volonté de travailler structurellement sur la question. Et ce afin de répondre non seulement aux appels d'organisations de la société civile, mais aussi et surtout à des recommandations is-

(1) Résolution du Parlement de la Fédération Wallonie Bruxelles du 7 juin 2017 concernant la ségrégation ciblée à l'encontre des métis issus de la colonisation belge et ses conséquences dramatiques, en ce compris les adoptions forcées ; résolution du Sénat du 7 juillet 2017 relative à la ségrégation subie par les métis issus de la colonisation belge en Afrique

(2) Voir Assumani Budagwa, *Noirs Blancs Métis La Belgique et la ségrégation des métis du Congo belge et du Ruanda-Urundi (1908-1960)*, Assumani Budagwa, Bruxelles, 2014

(3) « Charles Michel présente ses excuses aux métis issus de la colonisation belge », <https://plus.lesoir.be/216479/article/2019-04-04/charles-michel-presente-ses-excuses-aux-metis-issus-de-la-colonisation-belge>

(4) Dr. Sarah Demart, Prof. Bruno Schoumaker, Dr. Marie Godin, Prof. Ilke Adam, "Des citoyens aux racines africaines : un portrait des Belgo-Congolais, Belgo-Rwandais et Belgo-Burundais", Bruxelles, Fondation Roi Baudouin, 2017

(5) Voir Valérie Piette, Catherine Jacques, "L'Union des femmes coloniales (1923-1940) : une association au service de la colonisation." In *Histoire des femmes en situation coloniale : Afrique et Asie, XXe siècle*, edited by Anne Hugon. Paris : Karthala, 2005 ; Françoise Vergès, *Un féminisme décolonial*, Paris, La Fabrique, 2019.

(6) On peut citer les poétesses, activistes, artistes ou encore chercheuses Lisette Lombé, et Joy Slam, Emmanuelle Nsunda, Mireille-Tsheusi Robert, Laura Nsengiyumva, Anne Wetsi Mpoma, Véronique Clette-Gakuba ou encore Gia Abrassart. qui oeuvrent au changement des mentalités avec leurs activités de recherche et de sensibilisation (voir les projets « PeoPL » de Laura Nsengiyumva au sujet de la statue Léopold II, la « Formation à un militantisme décolonial » de Bamko asbl avec l'Université de Saint-Louis Bruxelles dont le module entier est consacré à la décolonisation de l'espace public, la « Place Lumumba itinérante », Warriors Poets et le Collectif L-Slam, etc.

(7) Dr. Sarah Demart, Prof. Bruno Schoumaker, Dr. Marie Godin, Prof. Ilke Adam, "Des citoyens aux racines africaines : un portrait des Belgo-Congolais, Belgo-Rwandais et Belgo-Burundais", op.cit

(8) UNIA, "Discrimination envers les personnes d'origine subsaharienne : un passé colonial qui laisse des traces", https://www.unia.be/files/Documenten/Publicaties_docs/Rapport_n%C3%A9grofobie_FR_Layout.pdf

sues d'études scientifiques telle que celles réalisées par la Fondation Roi Baudouin(7), Unia(8) ou encore le groupe de travail d'experts des Nations Unies sur les personnes d'ascendance Africaine(9).

Ces études ont notamment montré le lien entre l'existence de la « negrophobie » et des discriminations qui en découlent et l'absence de travail sur la décolonisation. Faire un travail historique et mémoriel approfondi pour lutter contre le racisme subi par les Afrodescendant.e.s constitue donc une impérieuse nécessité.

Comme l'écrivent plusieurs chercheurs, notre système éducatif et notre système politique abordent encore de manière trop peu précise, serine et critique la question du passé colonial, dont la perception varie souvent selon la transmission familiale. L'enseignement de l'histoire coloniale, les cadres, les outils fondamentaux pour déconstruire le racisme, dont on sait qu'il est précisément hérité en partie de l'imaginaire et de la propagande coloniale(10), sont encore trop peu utilisés et/ou mis en lumière.

L'éducation est à ce titre un outil fondamental pour déconstruire les imaginaires coloniaux et aborder le passé colonial dans sa réalité et sa diversité. Il est essentiel que chaque enfant en Belgique francophone connaisse cette partie de l'histoire de son pays, et comprenne les mécanismes à l'œuvre, et leur impact sur les générations suivantes. C'est d'ailleurs la première des revendications de Belgo-Burundais.e.s, Belgo-Rwandais.e.s et Belgo-Congolais.e.s dans la lutte contre les discriminations dont elles et ils sont victimes(11). Toutefois, les récents débats ont montré qu'au-delà de nos concitoyens et concitoyennes afrodescendants, il existe dans la société un énorme soutien en faveur d'un enseignement obligatoire de l'histoire coloniale, systématique et correctement transmis aux élèves à travers des outils d'éducation formels et non formels.

Le 28 janvier dernier encore, lors d'une conférence à l'Université Saint-Louis Bruxelles, des chercheurs mettaient en évidence les lacunes sévères des élèves du secondaire présents sur l'histoire coloniale belge : la majorité était incapable de situer l'épisode dans l'histoire, d'y associer des personnages-clés, ou de mobiliser les concepts per-

tinents(12).

Des projets scientifiques et associatifs portant sur la contextualisation, la pluralité des mémoires, la création artistique, la muséification, le patrimoine, doivent pouvoir être rapidement engagés par le monde académique et associatif compétent, dont certains financés par le Gouvernement. Il s'agit en effet non seulement de construire des référentiels adéquats et des cadres d'analyse pour le système éducatif, à tous les niveaux, mais aussi d'enrichir l'analyse des faits et mécanismes de création et de maintien des stéréotypes et discriminations pour déconstruire ceux-ci et mettre fin à celles-là dans les domaines éducatif, culturel, sportif, social.

La Fédération Wallonie-Bruxelles a des leviers dans différentes de ses compétences pour œuvrer à cette meilleure connaissance et compréhension du passé colonial de la Belgique. Par conséquent, la présente proposition de résolution a pour objectif de mettre en place un plan transversal. La coordination de la mise en œuvre de ce plan est confiée au Ministre-Président, lequel est chargé de présenter tous les deux ans devant le Parlement un rapport exposant les initiatives mises en œuvre.

(9) Déclaration aux médias du Groupe de travail d'experts des Nations Unies sur les personnes d'ascendance Africaine sur les conclusions de sa visite officielle en Belgique du 4 au 11 février 2019, <https://www.ohchr.org/FR/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=24153&LangID=F>

(10) Voir VAN NIEUWENHUYSE Karel, «From triumphalism to amnesia. Belgian-Congolese (post)colonial history in Belgian secondary history education curricula and textbooks (1945- 1989)», in Yearbook of the International Society for History Didactics, vol. 35, 2014, - Hirrt Nico, "Seront-ils des citoyens critiques? Enquête auprès des élèves de fin d'enseignement secondaire en Belgique francophone et flamande", Bruxelles, APED, 2008, p. 33. - Romain Landmeters, "L'histoire de la colonisation belge à l'école : Décentrement, Distanciation, Déconstruction", <http://www.bepax.org/files/files/2017-analyse-histoire-de-la-colonisation-belge-a-l-ecole-1.pdf> - Adam Stéphane, «Le fait colonial et les cours d'histoire en Fédération Wallonie-Bruxelles», in Soïresse Njall Kalvin et al., "La lutte contre les discriminations au regard de l'histoire et de la mémoire coloniales : état des lieux, Bruxelles", Collectif Mémoire Coloniale et Lutte contre les Discriminations, 2012, p. 29-30. - Elikia Mbokolo, Julien Truddaïu, Notre Congo / Onze Kongo : la propagande coloniale belge dévoilée. (Accompagné d'un DVD). Bruxelles : Coopération Éducation Culture, 2018 - Thibault Jacobs, "Bruxelles, ville congolaise - Introduction", Bruxelles en mouvements, n°297 - novembre/décembre 2018

(11) Dr. Sarah Demart, Prof. Bruno Schoumaker, Dr. Marie Godin, Prof. Ilke Adam, "Des citoyens aux racines africaines : un portrait des Belgo-Congolais, Belgo-Rwandais et Belgo-Burundais", op.cit

(12) « Quatre cents élèves du secondaire face à l'histoire coloniale belge », Pauline Martial, Le Soir, 28 janvier 2020.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

CONCERNANT LA MISE EN PLACE EN FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES D'UN PLAN TRANSVERSAL, STRUCTUREL, INCLUSIF RELATIF À L'HISTOIRE COLONIALE BELGE ET À SES CONSÉQUENCES

-
- Vu la Déclaration de politique communautaire de la législature 2019-2024 qui prévoit de mener à son terme dans l'ensemble de l'enseignement secondaire la réforme de l'enseignement de l'histoire coloniale belge en Afrique, plus particulièrement au Congo, au Rwanda et au Burundi, en adaptant le référentiel global ;
 - Vu la résolution du Parlement de la Fédération Wallonie Bruxelles adoptée le 7 juin 2017 concernant la ségrégation ciblée à l'encontre des métis issus de la colonisation belge et ses conséquences dramatiques, en ce compris les adoptions forcées ;
 - Considérant la Fédération Wallonie-Bruxelles comme ouverte sur le monde, entité hospitalière(13) , et par conséquent opposée à toute forme de racisme et de xénophobie, de tyrannie et d'oppression, tant dans ses expressions actuelles que ses symboles passés ;
 - Considérant que la période coloniale reste un sujet sensible dans notre pays ;
 - Considérant que l'histoire de la colonisation n'est pas enseignée de manière systématique à l'heure actuelle et que cela donne lieu à des incompréhensions mutuelles mais aussi parfois à des sentiments légitimes d'injustice ;
 - Considérant qu'il est important de considérer l'histoire de la colonisation du Congo ainsi que celle du Rwanda et du Burundi comme étant notre histoire partagée avec les pays concernés ;
 - Considérant que la connaissance, la compréhension et l'examen critique de cet héritage colonial belge doivent davantage être diffusés et transmis, en commençant par les jeunes générations dans l'objectif du vivre ensemble ;
 - Considérant la mise sur pied par le Parlement fédéral d'une commission chargée d'examiner l'état indépendant du Congo (1885-1908) et le passé colonial de la Belgique au Congo (1908-1960), au Rwanda et au Burundi (1919-1962), ses conséquences et les suites qu'il convient d'y réserver ;
 - Considérant la nécessité, pour les différentes entités du pays, d'articuler leurs initiatives ;
 - Considérant que les évènements importants de notre passé constituent aussi des éléments importants de notre identité et qu'il s'avère indispensable d'éviter le risque de voir cette page d'histoire sombrer dans l'oubli , que ce soit par le biais de témoignages ou d'éléments matériels (monuments, plaques, mémorial) ;
 - Considérant les différentes initiatives mises en place dans le cadre du décret du 13 mars 2009 relatif à la transmission de la mémoire et plus particulièrement le travail en lien avec la mémoire de la colonisation ;
 - Considérant le travail de réflexion entamé et le soutien assuré aux initiatives de la société civile dans de nombreuses villes et communes en Fédération Wallonie-Bruxelles ;
 - Considérant les conclusions de plusieurs enquêtes et travaux scientifiques dont celles d'UNIA et de la Fondation Roi Baudouin sur la nécessité pour les autorités politiques et les institutions belges de mener un travail structurel sur l'histoire et la mémoire coloniale belge afin de lutter efficacement contre les stéréotypes, les préjugés, les représentations et les discriminations qui touchent les personnes afro-descendantes ;
 - Considérant les recommandations du Groupe de travail d'experts des Nations Unies sur les personnes d'ascendance africaine lors de sa visite officielle en Belgique du 4 au 11 février 2019 ;
 - Considérant qu'au vu des débats et manifestations récurrentes sur le sujet, il est urgent d'engager, dans une perspective d'inclusion, de participation citoyenne, et d'intersectionnalité, un travail de lutte contre les stéréotypes, les préjugés, les représentations racistes et les discriminations ;
 - Soulignant que ce travail structurel et inclusif va offrir des outils et des cadres extra-scolaires et extra-universitaires à notre système éducatif tant dans l'enseignement obligatoire que supérieur afin de mieux problématiser la question et de lui permettre de mieux déconstruire le racisme auprès des élèves et étudiant.e.s ;
 - Considérant la décision du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles d'intégrer

(13) Résolution du Parlement de la FWB du 6/03/2018 visant à déclarer la Fédération Wallonie-Bruxelles comme entité hospitalière.

dans les référentiels de compétence l'Histoire coloniale de la Belgique et de ses relations avec l'Afrique, en tant que passage obligé et systématique et en tant que partie intégrante de l'Histoire de la Belgique ;

- Considérant la nécessité que la transmission de la mémoire et de l'histoire de la colonisation dépasse le seul fait de l'école mais doit également être intégrée de manière transversale à l'ensemble des champs et compétences de la FWB ;

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles :

1° se félicite de la volonté du Gouvernement de la Fédération Wallonie - Bruxelles d'engager une réflexion importante sur cet aspect de notre histoire et de notre Communauté française ;

2° Demande au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles de :

2.1. mettre en place un plan transversal structurel, inclusif et relatif à l'histoire coloniale Belge et à ses conséquences. Ce plan visant à suivre l'évolution, dans les différentes compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles, des mesures visées ci-dessous.

- mener une réflexion sur la mise en œuvre concrète des recommandations qui découleront des conclusions de la Commission chargée d'examiner l'état indépendant du Congo (1885-1908) et le passé colonial de la Belgique au Congo (1908- 1960), au Rwanda et au Burundi (1919-1962), ses conséquences et les suites qu'il convient d'y réserver mise en place par le Parlement Fédéral,
- travailler à une meilleure mise en lumière des initiatives prises en Fédération Wallonie-Bruxelles par les différents acteurs concernés, dans l'optique d'une meilleure compréhension du fait colonial belge et de la sensibilisation aux conséquences de cette partie de notre histoire dans la société actuelle ;
- soutenir et encourager, dans les divers cénacles européens et internationaux où le Gouvernement est présent, notamment à l'OIF, les réflexions et le travail commun sur la lutte contre les discriminations et leur lien au passé colonial des pays européens dont la Belgique, ceci sans préjudice du travail qui doit être mené au sein de toutes les entités de l'État belge et notamment en Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- soutenir dans ce but la récolte de témoignages de colonisés et de colons, afin d'éviter que ne se perdent après eux leur mémoire et leurs archives ;

- - inclure dans les référentiels du tronc commun et du secondaire supérieur des balises claires et explicites quant à l'histoire de la Belgique, dont la colonisation et les relations de la Belgique au Congo, au Burundi et au Rwanda. Ce travail de réforme devra être mené en profondeur, et notamment de concert avec des experts pluridisciplinaires et des historiennes et historiens spécialistes de la colonisation ;

- prévoir, dans le référentiel Education à la philosophie et à la citoyenneté, d'aborder la thématique des conséquences de l'héritage colonial dans la société ;

- prévoir au travers de l'éducation à la philosophie et à la citoyenneté au sein des écoles, des moments de partage et de dialogue relatifs au travail de mémoire au sens large, et spécifiquement dans l'objectif de mieux connaître, comprendre l'autre, en vue de construire un vivre-ensemble respectueux de chacun et apaisé dès le plus jeune âge ;

- inventorier, valoriser et faire connaître les différents outils pédagogiques existants à destination des enseignants pour aborder cette thématique, et mettre en place des mécanismes de soutien pour permettre le développement de nouveaux outils ;

- encourager davantage, dans l'enseignement supérieur, l'enseignement critique de la colonisation, dans ses dimensions historique, sociologique, économique, psychologique et géopolitique ;

- initier une réflexion, comme le demande le monde associatif, en collaboration avec l'ARES et dans le respect de l'autonomie des établissements, sur l'inclusion de l'enseignement du passé colonial dans les cursus et ce dès les premières années ;

- sensibiliser les établissements d'enseignement supérieur et le FNRS à la mise en place de projets de projets de recherche sur la mémoire du fait colonial, sa transmission, et ses conséquences sociétales ;

- inviter le Conseil de la Mémoire, dans le cadre du Décret relatif à la transmission de la mémoire et dans la lignée du projet extraordinaire lancé sur le thème de la mémoire de la colonisation en 2017, à lancer un appel thématique récurrent sur la question de la colonisation ;

- continuer à soutenir, dans le champ de l'éducation permanente, les différents acteurs qui mènent des projets sur cette thématique ; et d'encourager l'inventaire et la création d'outils pédagogiques destinées à aborder la question

coloniale à tous les âges ;

- encourager, dans le respect de leur indépendance éditoriale, la RTBF et les télévisions locales à mettre en avant les projets locaux d'associations, de citoyennes et citoyens ou d'institutions dans ce registre ;
- promouvoir et stimuler, et notamment dans le secteur de la jeunesse, la réalisation d'activités telles que les visites guidées, les ateliers de discussion et de déconstruction, les pièces de théâtre, des séances de slam, la diffusion de films, la lecture et l'écriture de textes, etc. sur la thématique coloniale, pour construire une meilleure compréhension commune ;
- veiller à ce que les initiatives autour de la l'histoire coloniale belge et de la sensibilisation à celle-ci soient poursuivies et répertoriées dans les secteurs artistiques et socioculturels ;
- encourager vivement les institutions muséales subventionnées concernées à procéder à une contextualisation critique des œuvres d'origine coloniale présentes dans leurs collections exposées et de les accompagner dans ce processus ;
- s'assurer, dans le respect des moyens disponibles, de la soutenabilité du financement des projets de recherche scientifique, de contextualisation, de créations artistiques, de muséifications, de colloques, de conférences, d'animations, de visites guidées, d'ateliers de déconstruction des imaginaires qui sont à même de contribuer durablement à la décolonisation et à la transformation des mentalités. Cette transformation des mentalités en termes de représentation est le meilleur antidote contre le racisme qui gangrène nos sociétés ;

2.2. confier la coordination de la mise en œuvre de ce Plan au Ministre-Président ;

2.3. présenter tous les deux ans devant le Parlement un rapport exposant les initiatives mises en œuvre.

K. Soiresse Njall

N. El Yousfi

G. Van Goidsenhoven

H. Ryckmans

T. Witsel

H. Cornillie